1ère COMPAGNIE DE TIR À L'ARC DE VANDOEUVRE

Siège social :
Parc des Sports
Rue de Gembloux
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

@ : archersvandoeuvre54@gmail.com
www.archersvandoeuvre.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE TIR À L'ARC

N° d'agrément : 06-54-084
Agrément Jeunesse et Sports : 54 S 613
Siret : 452 725 054 00012

ESPOIR
LABEL CLUB FFTA
2025/2026

Vandoeuvre le 25 novembre 2026,

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Cher(e)s ami(e)s archers

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine assemblée générale ordinaire de notre association se tiendra

Vendredi 15 Janvier 2027,
Gymnase "B" Callot (salle d'entrainement) à 18h30 précise

A cet effet, nous délibérerons sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapport moral 2025-2026 de la Présidente (A. Pires)
2- Bilans sportifs 2025-2026 (JF Panella – S. Blanche)
3- Rapport financier 2025-2026 du trésorier (P. Lickel)
4- Rapport du vérificateur aux comptes (M.H. Breteille)
5- Budget prévisionnel 2026-2027 (P. Lickel)
6- Vote du quitus moral et financier

7- Nomination des vérificateurs aux comptes pour l'année 2026-2027)
8- Projets 2026-2027
11- Questions diverses

Suivi de la traditionnelle galette des rois

Compte tenu de l'importance de l'assemblée générale, il est souhaitable que vous soyez présent. Mais, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est possible. Aussi, si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale ordinaire, nous vous proposons ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous serez ainsi représenté par le membre de votre choix.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente Madame Abigaël Pires

Pour voter il faut :

- avoir 16 ans, les plus jeunes peuvent assister à cette assemblée, donner leurs opinions. Les parents sont les bienvenus.
- être licencié inscrit au club,
- être de nationalité française,
- être à jour de sa cotisation,
- jouir de ses droits civils et civiques.